

Policier et journaliste: même combat ?

by Frédéric Maillard - mardi, octobre 13, 2015

<http://www.fredericmaillard.com/policier-et-journaliste-meme-combat/>

Tandis que le monde des médias est en pleine mutation, celui de la sécurité publique connaît une évolution similaire. Les explications de Frédéric Maillard, analyste et prévisionniste de polices

Le policier est à la sécurité publique ce que le journaliste est à l'information publique. On a coutume de distinguer l'information de la communication. La première est censée être objective alors que la seconde est subjective, porte-parole d'une cause. La sécurité privée se distingue par son offre payante alors que la sécurité publique sert «gratuitement» l'intérêt de tous. La rue est sous l'œil de la police et la propriété privée ou l'entreprise est entre les mains d'une société. Les limites sont généralement claires. Le policier s'arrêtera devant votre portail à l'exception d'une urgence cruciale ou d'une autorisation de perquisition délivrée par le juge. L'agent privé, quant à lui, sillonnera votre jardin mais appellera la police si son intervention le conduit sur la voie publique.

Dans le paysage médiatique suisse on trouve aussi des acteurs de droit public et privé, les uns subventionnés, les autres soumis à l'économie de marché. La concurrence que se livrent les médias exige de ceux-ci une lutte acharnée pour survivre. Les trois cents polices suisses ne sont pas épargnées par quelques formes de concurrence, d'abord entre elles mais aussi face à certaines prestations des sociétés privées. Par contre, et heureusement pour nous, les polices ne sont pas astreintes à la rentabilité.

Deux mondes en mutation

Les transformations sociétales produisent, dans le champ de la sécurité publique avec le policier et dans celui de l'information avec le journaliste, des effets comparables. Depuis une génération les médias numériques sont à la portée de tout un chacun grâce à l'essor fulgurant des nouvelles technologies. Il n'est plus nécessaire de bénéficier de compétences journalistiques pour traiter l'actualité, quelle qu'elle soit. N'importe qui peut relayer un fait divers, soumettre quelques traits d'investigation et le publier sur son blog personnel par exemple. Le reporter, inscrit au registre professionnel, soumis au code déontologique, existe toujours mais n'a plus le contrôle de l'information publique. C'est comme si la sécurité publique se passait progressivement du policier. Est-ce que peu à peu le policier suisse sera contraint d'abandonner la voie publique?

Pouvons-nous imaginer vivre, demain, la même mutation en matière sécuritaire que celle vécue, aujourd'hui, par les médias?

Les récentes dérives impliquant des policiers nord-américains nous obligent à réfléchir ces questions. Aux États-Unis, précisément, les multiples fonctions de police sont de nature à diluer la notion de sécurité publique et sèment la confusion. Entre les policiers professionnels, les bénévoles, les uns dotés de formations militaires, les autres formés sur le tas, auxquels vous ajoutez des détectives, chasseurs de prime, privés, semi-privés et auxiliaires de justice, plus ou moins assermentés par les autorités des villes, des comtés, des paroisses, des États et enfin les grandes agences fédérales, la confiance entre les forces de l'ordre et la population ne peut que s'étioler.

Le journaliste fait face aux transformations du monde de l'information. Je constate, comme vous, qu'il réduit drastiquement son engagement traditionnel au profit du multimédia. Le journaliste se mue en médiateur et superviseur de forums, de blogs avec autant de chroniqueurs et contributeurs volontaires. Il offre à ses derniers une crédibilité et la notoriété de son journal.

À la police, le même phénomène s'opère, et, presque comme toujours, débute sur le continent américain. Là-bas, courir derrière le voleur n'est déjà plus l'exclusivité du flic. Dans une dizaine d'États, des chasseurs de prime s'en chargent. Chez nous aussi, nos polices ne pourront bientôt plus assumer toutes les tâches qui leur sont dévolues. Les nouvelles technologies, extraordinairement performantes, qui ont donné naissance à des dizaines de milliers de journalistes en herbe sur les réseaux sociaux, feront croître le réflexe et l'improvisation sécuritaires auprès de nombreuses personnes et partout dans le monde. Les privés investissent déjà nos polices d'État. Je connais au moins une vingtaine de corps de polices suisses qui ont recours à des instructeurs techniques et tactiques privés, qui, selon elles, sont aussi bien formés, si ce n'est mieux.

Retour aux sources

Afin d'anticiper cette transformation sociétale et de ne point la subir, le policier devra, tout comme le journaliste le fait déjà, muter sa posture. «Léger, mobile!» clame la formule. Comment? Abandonner les accessoires encombrants, ne plus jouer à la guéguerre et regagner l'essence de sa mission. Ce ne sont pas les ordres de service, les échelles de grades et les kilos de matériel autour des hanches qui permettront au policier d'orienter son avenir.

Le policier doit cultiver le fondement de sa mission et éviter qu'elle se dilue dans la complexité croissante des relations sociales.

Cette mission qui fit qu'un jour très lointain, nous comprîmes qu'il valait mieux, pour nous tous, confier notre sécurité collective à des modérateurs intermédiaires, neutres, sûrs et dévoués, afin d'empêcher le cycle des vengeances continues. Confier des armes aux futurs policiers n'avait rien de spectaculaire, nombre de résidents en possédaient déjà. Leur attribuer, dans les cités, le pouvoir d'enquêter était déjà plus audacieux alors même que les officiers cléricaux disposaient depuis longtemps de ce privilège. C'est au tournant du XVIII^e siècle que l'on vit apparaître sur plusieurs territoires européens des polices en charge d'instruction. Instruire l'enquête modernisa la police. Il s'ensuivit une police qui, en plus de servir, protéger, garder et réprimer, fut en mesure d'établir l'origine des maux; ceux qui contrevenaient à la paix sociale.

Et, aujourd'hui, l'enquête, accompagnée des moyens discrétionnaires et d'opportunité, offre au policier un pouvoir exceptionnel, comparativement à tous les autres métiers de sanction et d'ordre, assermentés ou non. Le policier doit rester le seul rapporteur des preuves et des signalements auprès du pouvoir judiciaire. Tout le reste, il devra, tôt ou tard, s'en décharger ou le déléguer. Le policier est moins bon que le militaire dans la tactique de combat; il est moins bon que l'informaticien dans les méandres d'internet; il est moins bon que l'expert-comptable dans l'analyse des irrégularités financières, etc. Le policier est potentiellement bon, excellent même, quand il doit poser un discernement ou une régie d'ordre sur les pièces à conviction, le constat des faits, l'enregistrement des témoignages et la détection des actes répréhensibles.

Le policier saura-t-il s'adapter à son temps, comme le journaliste est en train de le faire?